

aidés.
fonctionner ces
nts en parallèle,
nouveaux postes
é. La Ddass avait
; expliquant que

15 ans doit intégrer ce nouvel IME.
L'établissement est parfait, adapté. Il
est sorti de terre, et il reste vide... En
plus, pendant ce temps, l'IME de
Champcueil ne peut être rénové.»
Finalement, la Ddass a accepté

l'Apajh sont légitimes, la Ddass s'en-
gageant à les soutenir dans leurs de-
mandes auprès de la Caisse natio-
nale de solidarité pour l'autonomie,
compétente en la matière.

LOUISE COLCOMBET

FAITS DIVERS

WISSOUS Trinquier poursuivi pour diffamation

RICHARD TRINQUIER, le futur ex-maire UMP de Wissous, battu aux élections dimanche, ne s'est pas présenté au tribunal d'instance de Longumeau hier. Les magistrats examinaient la plainte déposée par l'ancien gardien du centre technique municipal. Eric Bruneau poursuivait son employeur pour « diffamation » et « atteinte à la vie privée ». Au cœur de l'affaire, une « lettre ouverte » distribuée il y a un an dans laquelle le maire remettait en cause un arrêt de travail et accusait le gardien d'avoir des problèmes avec l'alcool. Autant d'arguments qui justifiaient, selon l'élu, la suspension de ses fonctions de gardien, la demande d'expulsion du logement de fonction et la saisine du conseil de discipline pour demander sa révocation (l'agent a finalement écopé de dix jours d'exclusion). Contestant vigoureusement ces accusations, Eric Bruneau dénonce le harcèlement du maire. « Son objectif, c'était de nuire à M. Bruneau, de porter atteinte à sa dignité », a dénoncé son avocat, réclamant 10 000 € de dommages et intérêts. L'avocat du maire a, lui, demandé l'annulation de la procédure pour vice de forme. « Après plusieurs articles de presse clouant au pilori le maire, il a été contraint d'apporter une réponse à ses administrés », a aussi estimé l'avocat de Richard Trinquier, demandant une amende contre le gardien. Jugement mis en délibéré au 15 mai.

BRIIS-SOUS-FORGES

